

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 5 MARS 2024 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents:

AIX-LES-BAINS FRUGIER Michel Pouvoir de Marie-Pierre **DRIVET Jean-Marc** 2 **BOURDEAU** MONTORO-SADOUX 3 **BRISON SAINT INNOCENT** CROZE Jean-Claude Arrivée après la 5ère délibération **BARBIER Marie-Claire CHINDRIEUX** 4 SAVIGNAC Claude 5 CONJUX Pouvoir de Nicolas JACQUIER BEAUX-SPEYSER Danièle 6 DRUMETTAZ-CLARAFOND **BRAISSAND** Jean-François 7 **ENTRELACS GRESY-SUR-AIX** MAITRE Florian 8 Pouvoir de Thibaut GUIGUE LA BIOLLE **NOVELLI Julie** 9 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno 10 LE BOURGET DU LAC **MERCAT Nicolas** 11 SIMONIAN Edouard LE BOURGET DU LAC 12 Arrivée après la 1ère délibération FONTAINE Nathalie 13 MERY CROUZEVIALLE Bruno 14 **PUGNY-CHATENOD ROGNARD Olivier** 15 **RUFFIEUX** SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** 16 DILLENSCHNEIDER Gérard SAINT PIERRE DE CURTILLE 17 TOUGNE-PICAZO Brigitte 18 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE Pouvoir de Renaud BERETTI LOISEAU Jean-Claude 19 **TRESSERVE** 20 **TREVIGNIN CHAPUIS Nicolas ARRAGAIN Manuel** 21 **VIONS** AGUETTAZ Robert **VIVIERS-DU-LAC** 22 Pouvoir de Louis ALLARD **MERCIER Yves VOGLANS**

22 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL

HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.





DÉLIBÉRATION

N°: 2 Année: 2024

Exécutoire le : 1 2 MARS 2024

Publiée / Notifiée le 1 2 MARS 2024

Visée le : 1 2 MARS 2024

TOURISME

Réparation des dégâts causés par les inondations de décembre 2023 sur les équipements de Grand Lac - Demande de subventions

Les récentes inondations, d'un niveau historique, ont particulièrement touché les rives du lac du Bourget et la Chautagne. Une évaluation des dégâts est en cours pour estimer le coût des travaux à réaliser pour la remise en état des équipements endommagés, indispensable dans la plupart des cas pour réouvrir l'accès au public.

Un ensemble d'opérations prioritaires a d'ores et déjà été identifié par les services concernés :

- Reprise totale des pontons et d'une partie de l'assise du sentier du Fil de l'eau (Aix les Bains-Brison Saint Innocent),
- Réparation de la Promenade du Lac (Aix les Bains-Tresserve-Viviers du Lac),
- Reconstruction de la tour de surveillance et caisse Aqualac (Aix les Bains),
- Remplacement de l'installation « Splashpad » Aqualac (Aix les Bains),
- Reprise de la piste cyclable RD 904 Aménagement Nord Lac Ruffieux,
- Solarium Plage du Bourget du Lac,
- Remplacement de la billetterie et du ponton du grand bain Plage payante des Mottets (Viviersdu-Lac),
- Remplacement d'une pompe d'évacuation des effluents poste de secours Plage de Mémard (Aix les Bains),
- Réparation du ponton d'accueil des plaisanciers en escale Grand Port (Aix-les-Bains),
- Solarium Plage de la Pointe de l'Ardre (Brison Saint Innocent),
- 3 postes de refoulement des eaux usées : Aix-les-Bains (esplanade), Conjux et Viviers-du-Lac.

Pour simplifier les démarches, l'Etat, en concertation avec le Département de la Savoie, a mis en place un guichet unique afin de pouvoir solliciter un financement pour la réparation des dommages causés par les événements notables connus en Savoie en novembre et décembre 2023.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention, pour les opérations listées ci-dessus, auprès :

- De l'Etat au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupement (DSEC),
- Du Département au titre du Fond Risques et Erosion Exceptionnelle (FREE).

Il est également proposé de déposer des demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ces opérations.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSEC.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du FREE,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer toutes autres demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ces opérations,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec le projet présenté et les demandes de subvention évoquées.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2024

Le Président, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 32

Présents : 22

Présents et représentés : 27

Votants: 27Pour: 27Contre: 0Abstentions: 0

Blancs: 0

2/2

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Réparation des dégâts causés par les inondations de décembre 2023 sur les équipements de Grand Lac - Demandes de subventions -

Date de transmission de l'acte :

12/03/2024

Date de réception de l'accusé de

12/03/2024

réception:

Numéro de l'acte :

d4911 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte

073-200068674-20240305-d4911-DE

Date de décision :

05/03/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.1. Demandes de subventions

